



## Harcement au travail (CDI)

-----  
Par jenedispasmonnom

Bonjour, je subi l'harcèlement au travail depuis bientôt 3 ans et déjà en arrêter une 1<sup>er</sup> fois en dépression (je suis autiste TSA donc RQTH) par plusieurs personnes ou ils montent tous mes collègues et vengeance personnel vidéo en l'appuie destruction matériel( c'est ma collègue de boulot qui me harcelé).

Actuellement toujours en CDI chez eux. je suis en arrêt actuellement pour dépression.

Je peux comme même les attaqué en procédure prud'homme pour harcèlement moral?

Surtout que je suis tombé malade (malaise rare du foie) et qui causé bcp d'arrêt imposé.

Merci de vos réponse :)